

# PLAN D'ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2020

Ministère des Relations internationales  
et de la Francophonie du Québec

Stratégie gouvernementale  
de développement  
durable

2015  
20



Ministère des Relations internationales  
et de la Francophonie

Dépôt légal - 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-75267-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

[www.mrif.gouv.qc.ca](http://www.mrif.gouv.qc.ca)

## MOT DE LA MINISTRE



Alors qu'un ambitieux programme de développement pour l'après-2015 est en marche partout dans le monde, le Gouvernement du Québec s'emploie à promouvoir sa propre démarche de développement durable par sa Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, récemment adoptée.

Cette seconde stratégie dans le domaine a été élaborée en fonction des grands enjeux de développement durable de la société québécoise et de ceux proposés par les différentes conférences internationales, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue en 2012, et la Conférence de Paris de 2015 sur le climat.

Par sa mission de promotion et de défense des intérêts du Québec sur le plan international, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie entend diffuser l'expertise du Gouvernement du Québec en matière de développement durable au Québec, comme à l'étranger. À cet égard, le nouveau Plan d'action de développement durable 2016-2020 décrit concrètement comment il entend déployer ses efforts en ce sens, d'abord dans la gestion interne du Ministère, puis par la diplomatie québécoise. C'est de cette façon qu'ensemble nous ferons avancer le développement durable au Québec, mais aussi à l'extérieur de nos frontières.

**Durable | Responsable | Prospère**

Ensemble on fait avancer le développement durable au Québec!



  
Christine St-Pierre

Ministre des Relations internationales  
et de la Francophonie

# AVANT-PROPOS



Ce plan d'action de développement durable (PADD) permet au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Cette Stratégie énonce une vision claire, celle d'une « *société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle*<sup>1</sup> ». C'est la première orientation de cette stratégie « Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique » qui interpelle particulièrement le Ministère, en raison de sa mission de coordination de l'action internationale. Cette orientation est scindée en six objectifs, dont un qui est placé sous la responsabilité du Ministère : « Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie ». Le présent plan d'action a été élaboré en étroite collaboration avec les différentes unités qui composent le Ministère et ses objectifs s'intègrent conformément à la mission du Ministère : promouvoir et défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Dans sa gestion interne, le Ministère s'engage à :

- poursuivre et renforcer les pratiques de gestion écoresponsables (objectif organisationnel 1);
- renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère (objectif organisationnel 2);
- renforcer les connaissances et les compétences du personnel en matière de développement durable (objectif organisationnel 3);

Dans son action internationale, le Ministère s'engage à :

- renforcer l'intégration de la démarche québécoise de développement durable, y compris la culture, dans l'action internationale du Gouvernement du Québec (objectif organisationnel 4).

## DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

*Loi sur le développement durable, R.L.R.Q., c. D-8.1.1, chapitre 1, article 2.*

1. Extrait de la vision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, page 15.



## ORIENTATION 1

# Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique



### Objectif gouvernemental 1.1 -

#### Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

La démarche québécoise de développement durable implique une action concertée de la part des différents ministères et organismes (MO) gouvernementaux. L'exemplarité de l'État passe d'abord par le renforcement de la gouvernance du développement durable dans l'administration publique. Pour atteindre les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, l'administration publique adopte des mesures écoresponsables dans la gestion de ses activités et oriente celles-ci en y intégrant des considérations environnementales, sociales et économiques.

		<b>Objectif organisationnel 1</b> Poursuivre et renforcer les pratiques de gestion écoresponsables	
<b>RESSOURCES MATÉRIELLES ET MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>  Le Ministère poursuit son engagement en matière de conservation de documents électroniques, de recyclage et de réduction des déchets	<b>ACTION 1</b> <i>(incontournable)</i>	<b>Mettre en œuvre et valoriser les actions contribuant à la gestion écoresponsable des ressources matérielles et des matières résiduelles</b>  <b>Exemples d'initiatives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser le personnel à la gestion documentaire afin d'optimiser l'archivage des dossiers électroniques et de réduire le nombre de dossiers en format papier</li> <li>• Sensibiliser les employés à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles</li> </ul>	
	<b>Indicateurs</b>	1. Nombre d'activités de sensibilisation mises en œuvre concernant la conservation des documents électroniques, y compris des formations et des réunions d'échange  2. Nombre d'activités de sensibilisation mises en œuvre concernant le recyclage et la réduction des déchets	
	<b>Cibles</b>	1. En moyenne, deux activités de sensibilisation par année  2. Au moins une activité de sensibilisation par année	
	<b>Secteurs responsables</b>	Politiques et affaires francophones et multilatérales Services à l'organisation	
	<b>Collaborateur</b>	Communications et affaires publiques	

Note : Les initiatives retenues pour chacune des actions ne sont pas exhaustives. Elles pourraient être revues en cours de mise en œuvre du plan d'action.



## TRANSPORTS DURABLES

Le Ministère fait la promotion des modes de transports collectifs et actifs et privilégie ceux-ci lors des missions et activités protocolaires

### ACTION 2 (incontournable)

**Promouvoir les modes de transport collectifs et actifs, notamment lors des déplacements professionnels des employés**

#### Exemples d'initiatives

- Promouvoir les modes de transport collectifs et actifs chez l'ensemble du personnel, au Québec comme à l'étranger
- Privilégier les modes de transport durable lors de missions ministérielles ou d'activités protocolaires

#### Indicateurs

3. Nombre d'activités de promotion des transports durables organisées
4. Proportion des employés qui utilisent en tout temps leur voiture en solo pour les déplacements domicile-travail
5. Nombre d'initiatives lors des missions ministérielles ou d'activités protocolaires ayant privilégié un mode de transport durable

#### Cibles

3. En moyenne, deux activités de promotion par année
4. Maintenir à moins de 10 % la proportion des employés qui utilisent en tout temps leur voiture en solo
5. En moyenne, deux initiatives annuellement

#### Secteurs responsables

Politiques et affaires francophones et multilatérales  
Concertation de l'action internationale et Protocole Services à l'organisation

#### Collaborateur

Communications et affaires publiques



## PARCS INFORMATIQUES

Le Ministère met en œuvre des mesures de réduction des impressions et du coût de ces dernières

### ACTION 3 (incontournable)

**Mettre en œuvre des pratiques favorisant la gestion écoresponsable des parcs informatiques**

#### Exemples d'initiatives

- Élaborer une directive ministérielle en matière de réduction des impressions qui consiste notamment à comptabiliser les dépenses relatives au service d'impression et à mettre en place un système d'impression sécurisé
- Réduire le nombre d'appareils d'impression
- Sensibiliser le personnel aux impacts économiques et environnementaux associés aux impressions abusives
- Mettre en œuvre des initiatives favorisant l'accès aux documents et aux applications du réseau à partir d'appareils mobiles

#### Indicateurs

6. Dépôt d'une directive ministérielle en matière de réduction des impressions
7. Pourcentage de réduction des dépenses relatives au service d'impression
8. Nombre d'activités de sensibilisation mises en œuvre

#### Cibles

6. Dépôt de la directive d'ici le 31 mars 2017
7. Réduction de 20 % des dépenses relatives au service d'impression d'ici le 31 mars 2020
8. En moyenne, deux activités de sensibilisation par année

#### Secteurs responsables

Politiques et affaires francophones et multilatérales  
Services à l'organisation

#### Collaborateur

Communications et affaires publiques



## COMMUNICATIONS ET ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

Le Ministère prend en compte des considérations écoresponsables dans ses communications et lors de l'organisation d'évènements

### **ACTION 4** *(incontournable)*

**Intégrer des considérations écoresponsables dans les communications gouvernementales et l'organisation d'évènements**

#### **Exemples d'initiatives**

- Mettre en œuvre des initiatives écoresponsables lors de l'organisation d'évènements
- Intégrer davantage les considérations écoresponsables dans la conception du matériel promotionnel et des outils de communication
- Valoriser l'engagement du ministère en matière de développement durable par la création d'un concept écoresponsable

#### **Indicateurs**

9. Nombre d'initiatives écoresponsables mises en œuvre lors de l'organisation d'évènements
10. Création d'un concept organisationnel écoresponsable
11. Mise en œuvre d'un plan de communication pour valoriser davantage l'engagement du Ministère en matière de développement durable chez les employés et le public

#### **Cibles**

9. En moyenne, 5 initiatives écoresponsables mises en œuvre par année lors de l'organisation d'évènements
10. Création du concept écoresponsable d'ici le 31 mars 2017
11. Mise en œuvre d'un plan d'action de communication sur une base annuelle

#### **Secteurs responsables**

Politiques et affaires francophones et multilatérales  
Affaires bilatérales  
Réseau des représentations à l'étranger  
Communications et affaires publiques  
Concertation de l'action internationale et Protocole

#### **Collaborateur**

Politiques et affaires francophones et multilatérales



## BIENS ET SERVICES

Le Ministère intègre des considérations environnementales, sociales, économiques et culturelles lors de l'octroi des contrats ou des achats

### **ACTION 5** *(incontournable)*

**Favoriser l'intégration de considérations environnementales, sociales, économiques et culturelles lors de l'acquisition de biens et de services**

#### **Exemples d'initiatives**

- Élaborer une directive visant la prise en compte de critères écoresponsables lors de l'acquisition de ressources matérielles ou d'appels d'offres, y compris l'achat d'objets promotionnels destinés à nos partenaires

#### **Indicateurs**

12. Dépôt d'une directive visant la prise en compte de critères écoresponsables lors de l'acquisition de biens et de services par le siège et le réseau des représentations

#### **Cibles**

12. Dépôt de la directive d'ici le 31 mars 2018.

#### **Secteur responsable**

Services à l'organisation

#### **Collaborateurs**

Politiques et affaires francophones et multilatérales  
Communications et affaires publiques



## Objectif gouvernemental 1.2 -

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes publics

La prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable est un élément essentiel de la démarche entreprise par le Gouvernement du Québec. En effet, le Ministère accentue ses efforts pour que ces 16 principes soient considérés lors des processus décisionnels. Cette approche permet de rendre l'analyse plus exhaustive en tenant compte des répercussions et des bénéfices pour l'ensemble des acteurs concernés.

 <p><b>PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b></p> <p>Le Ministère prend en compte les 16 principes lors de l'élaboration ou de la révision des stratégies et lors des appels à projets</p>	<p><b>Objectif organisationnel 2</b></p> <p>Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère</p>	
	<p><b>ACTION 6</b> (incontournable)</p>	<p><b>Poursuivre les efforts de prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes<sup>2</sup> et développer de nouveaux outils d'aide à la prise de décision</b></p> <p><b>Exemples d'initiatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des activités de sensibilisation et de mobilisation pour systématiser la prise en compte des principes de développement durable lors de l'élaboration d'actions structurantes</li> <li>• Développer de nouveaux outils pour intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes et les programmes afin de maximiser les bénéfices et de minimiser ses répercussions négatives sur l'organisation, l'administration publique et la société</li> </ul>
	<p><b>Indicateurs</b></p>	<p>13. Nombre d'activités de sensibilisation mises en œuvre</p> <p>14. Proportion des actions structurantes et des programmes, dont les appels à projets, pour lesquels les principes de développement durable ont été pris en compte</p>
	<p><b>Cibles</b></p>	<p>13. En moyenne, deux activités de sensibilisation par année</p> <p>14. Toutes les actions structurantes et tous les programmes courants (100 %), dont les appels à projets, ont été élaborés ou révisés en tenant compte des principes de développement durable</p>
	<p><b>Secteurs responsables</b></p>	<p>Politiques et affaires francophones et multilatérales</p> <p>Affaires bilatérales</p>
<p><b>Collaborateur</b></p>	<p>Communications et affaires publiques</p>	

## LES 16 PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



2. Les actions structurantes font référence à l'élaboration et à la révision des politiques, des stratégies, des plans d'action et des programmes d'aide financière d'envergure d'un ministère ou d'un organisme, notamment les appels à projets.



## Objectif gouvernemental 1.4 -

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Le Ministère coordonne des activités de diplomatie dans le domaine du développement durable avec différents interlocuteurs, de telle sorte que les employés doivent intégrer les préoccupations de développement durable dans leur réflexion et la prise de décision. Par ailleurs, le développement de connaissances et de compétences dans le domaine facilite la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et culturels ainsi que leurs interactions.



### CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Le Ministère soutient le développement des connaissances et des compétences des employés en matière de développement durable

### Objectif organisationnel 3

Renforcer les connaissances et les compétences du personnel en matière de développement durable

#### ACTION 7

**Soutenir le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable, notamment par la diffusion de l'information et la mise en valeur des comportements écoresponsables**

#### Exemples d'initiatives

- Poursuivre la diffusion d'information portant sur le développement durable et mettre en valeur les initiatives du personnel
- Offrir des formations en matière de développement durable

#### Indicateurs

15. Nombre d'initiatives<sup>3</sup> permettant l'acquisition de bonnes pratiques par le personnel (formations, conférences, bulletin PlanèteAir, manchettes, etc.)
16. Nombre d'employés ayant participé à une formation ou une conférence

#### Cibles

15. Un minimum de 20 initiatives par année
16. En moyenne, 20 personnes ayant participé à une formation ou une conférence par année

#### Secteur responsable

Politiques et affaires francophones et multilatérales

#### Collaborateurs

Services à l'organisation  
Communications et affaires publiques

3. On entend par initiatives les formations et les conférences offertes au personnel, les bulletins d'information, les manchettes intranet et toute autre activité de sensibilisation au développement durable.



## Objectif gouvernemental 1.6 -

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie

En tant que coordonnateur de l'action internationale du Québec, le MRIF entend renforcer davantage l'intégration de la démarche québécoise de développement durable lors de ses activités diplomatiques, notamment en la promouvant chez les personnalités influentes à l'étranger. Il entend également favoriser la conclusion d'engagements internationaux liés aux objectifs de développement durable et soutenir des projets contribuant au renforcement des capacités des pays du Sud et au partage de l'expertise québécoise. C'est ainsi que la crédibilité et la capacité d'influence du Québec contribuent à son rayonnement à l'endroit de partenaires étrangers. Son engagement, résolument tourné vers le développement durable, favorise la mobilisation de ses partenaires autour d'un projet commun, notamment au sein de la Francophonie. Mentionnons, entre autres, l'action soutenue du Gouvernement du Québec en matière de diplomatie climatique et de reconnaissance du rôle des États fédérés dans la lutte contre les changements climatiques.

 <p><b>PROMOTION</b></p> <p>Le Ministère promeut la démarche québécoise de développement durable.</p>	<b>Objectif organisationnel 4</b> <span style="float: right; border: 1px solid red; border-radius: 50%; padding: 2px;">C</span> Renforcer l'intégration de la démarche québécoise de développement durable, y compris la culture <sup>4</sup> , dans l'action internationale du Gouvernement du Québec	
	<b>ACTION 8</b>	<b>Promouvoir la démarche québécoise de développement durable chez des représentants étrangers et des partenaires internationaux</b>  <b>Exemples d'initiatives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la démarche de développement durable du Québec lors de missions à l'étranger</li> <li>• Promouvoir la démarche de développement durable du Québec lors de l'accueil de délégations étrangères au Québec</li> <li>• Promouvoir la démarche de développement durable du Québec lors des conférences internationales multilatérales</li> </ul>
	<b>Indicateurs</b>	17. Nombre d'entretiens bilatéraux d'un intervenant québécois élu ou occupant un poste à responsabilités stratégiques avec des partenaires internationaux lors desquels les enjeux de développement durable ont été abordés  18. Nombre d'interventions <sup>5</sup> lors de conférences internationales multilatérales ou d'événements internationaux qui impliquent un positionnement du Québec sur des enjeux de développement durable
	<b>Cibles</b>	17. En moyenne, 40 entretiens bilatéraux par année  18. Au moins 80 interventions annuelles portant sur des enjeux de développement durable, lors de conférences internationales multilatérales ou d'événements internationaux qui impliquent un positionnement du Québec
	<b>Secteurs responsables</b>	Affaires bilatérales et réseau des représentations à l'étranger Politiques et affaires francophones et multilatérales
<b>Collaborateur</b>	Concertation de l'action internationale et Protocole	

4. Le Chantier gouvernemental en culture fait de la culture une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale. Au moins une des actions du PADD doit être liée à l'Agenda 21 de la culture du Québec, d'où le sigle C de ce chantier pour l'objectif organisationnel 4.

5. On entend par « intervention » la création d'un événement ou la participation, avec ou sans prise de parole, à un événement. Pour cet indicateur, le terme « événement » comptabilise les conférences, les allocutions, les publications, les entrevues, les dîners officiels ou privés, l'accueil de partenaires internationaux au Québec, les tables rondes, les rencontres préparatoires à une visite, les briefings, les réceptions, les rencontres de travail ou de négociation, les panels et l'accompagnement d'une compagnie québécoise.

 <p><b>ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX</b></p> <p>Le Ministère conclut des engagements internationaux dans le respect des principes de développement durable</p>	<p><b>ACTION 9</b></p> <p><b>Conclure des engagements internationaux liés aux objectifs de développement durable</b></p> <p><b>Exemples d'initiatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les principes de développement durable lors de la négociation et la conclusion d'engagements internationaux</li> <li>• Favoriser la négociation et la renégociation d'ententes de sécurité sociale</li> </ul>
	<p><b>Indicateurs</b></p> <p>19. Nombre d'ententes internationales et d'actes concertés non conventionnels, relatifs au développement durable, respectivement entrés en vigueur ou signés par le Québec</p> <p>20. Nombre de pays auprès desquels des démarches sont effectuées en vue de la conclusion d'ententes de sécurité sociale</p>
	<p><b>Cibles</b></p> <p>19. Au moins 30 ententes internationales ou actes concertés non conventionnels, respectivement entrés en vigueur ou signés d'ici le 31 mars 2020</p> <p>20. En moyenne, deux pays auprès desquels des démarches sont effectuées par année</p>
	<p><b>Secteur responsable</b></p> <p>Politiques et affaires francophones et multilatérales</p>





## COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Ministère appuie les pays en développement, particulièrement au sein de la Francophonie, en soutenant des projets de coopération et l'échange d'expertise

### ACTION 10

**Renforcer la coopération internationale en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques avec les pays en développement, en particulier au sein de la Francophonie**

#### Exemples d'initiatives

- Appuyer les pays francophones les plus vulnérables et les plus exposés aux conséquences liées aux changements climatiques par des activités de renforcement des capacités et de transfert technologique
- Soutenir le renforcement des capacités des pays du Sud, notamment en matière de gouvernance, d'égalité des genres, de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et d'intégration de la culture au développement durable
- Contribuer à la mise en valeur et au partage de l'expertise québécoise au sein d'organisations internationales gouvernementales, notamment de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

#### Indicateurs

21. Nombre de projets internationaux de partenaires québécois favorisant le renforcement des capacités, le partage d'expertise et les transferts technologiques en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques soutenus par le Ministère
22. Nombre d'experts québécois appuyés par le Ministère et ayant participé à des activités soutenant le partage d'information et d'expertise en matière de développement durable

#### Cibles

21. Soutenir, en moyenne et annuellement, 20 projets internationaux favorisant le renforcement des capacités, le partage d'expertise et les transferts technologiques en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques
22. Appuyer la participation d'au moins 10 experts québécois, par année, à des activités soutenant le partage d'information et d'expertise en matière de développement durable

#### Secteurs responsables

Politiques et affaires francophones et multilatérales  
Affaires bilatérales

## ANNEXE

---

Motifs concernant les objectifs non retenus de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

**Les responsabilités découlant de la mission du Ministère ne permettent pas de contribuer aux objectifs gouvernementaux suivants :**

- Objectif 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables
- Objectif 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec
- Objectif 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- Objectif 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- Objectif 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables
- Objectif 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
- Objectif 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société
- Objectif 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
- Objectif 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
- Objectif 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
- Objectif 5.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
- Objectif 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- Objectif 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
- Objectif 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
- Objectif 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
- Objectif 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique

Objectif 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

Objectif 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

**La Politique internationale du Québec énonce déjà comment l'organisation concourt à l'atteinte de cet objectif gouvernemental en renforçant la capacité d'action et d'influence de l'État par une plus grande synergie avec la société civile :**

Objectif 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

**Le Plan stratégique 2014-2018 du Ministère énonce déjà comment l'organisation concourt à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux par son orientation « Déployer une diplomatie renouvelée pour le développement et le rayonnement du Québec » :**

Objectif 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

